



ARRÊTÉ n° 2011-36

COMMUNE DE NONGLARD PRESCRIVANT LA MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE de fixation de la largeur, d'élargissement et de redressement de la Route du Julliard VC N° 201 et du Chemin des Savus VC N° 7

Portant ouverture de l'enquête publique de fixation de la largeur, d'élargissement et de redressement de la Route du Julliard VC N° 201 et du Chemin des Savus VC N° 7

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L 141-2 à L 141-7 du code de la voirie routière relatifs à l'emprise du domaine public routier communal,

Vu les articles R 141-4 à 141-10 du code de la voirie routière, relatifs à l'enquête publique de classement, d'ouverture, de redressement, à la fixation de la largeur et au déclassement des voies communales,

Vu la délibération du 25 juillet 2011 décidant de la mise à enquête publique de fixation de la largeur, d'élargissement et de redressement de la Route du Julliard VC N° 201 et du Chemin des Savus VC N° 7,

Vu les pièces du dossier établi pour être soumis à enquête publique,

ARRETE

Article 1 - Il sera procédé sur le territoire de la commune de NONGLARD, du vendredi 7 octobre 2011 au vendredi 21 octobre 2011 inclus à la tenue d'une enquête publique pour la fixation de la largeur, d'élargissement et de redressement de la Route du Julliard VC N° 201 et du Chemin des Savus VC N° 7, dans les formes déterminées par les articles R 141-4 à R 141-10 du Code de la voirie routière.

Article 2 – Monsieur Jacky DECOOL, demeurant à ANNECY-LE-VIEUX (74940), 14 allée du Perthuis, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Article 3 – Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de NONGLARD pendant une durée de 15 jours du vendredi 7 octobre 2011 au vendredi 21 octobre 2011 inclus, afin que le public puisse en prendre connaissance, aux jours et heures habituels de l'accueil du public : le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7 heures 30 à 12 heures 15 ; le mardi de 16 heures à 18 heures et le mercredi de 7 heures 30 à 10 heures 30.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de NONGLARD le vendredi 21 octobre 2011 de 10 heures à 12 heures, afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public.

Les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, ou être adressées par écrit à Monsieur le commissaire enquêteur à la mairie de NONGLARD.

Article 4 - A l'expiration du délai d'enquête de 15 jours impartis à l'article 3, le registre sera clos et signé par Monsieur le commissaire enquêteur qui, dans le délai d'un mois, transmettra au maire le dossier et le registre accompagnés de ses conclusions motivées.
Le rapport du commissaire enquêteur énonçant ses conclusions motivées sera tenu à la disposition du public en mairie de NONGLARD.

Article 5 - Le présent arrêté d'ouverture d'enquête sera affiché notamment à la porte de la mairie de NONGLARD au moins quinze jours avant la date d'ouverture d'enquête et durant toute la durée de celle-ci.

Article 6 – Une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie de NONGLARD sera faite, avant l'ouverture de l'enquête, par le Maire de NONGLARD, ou son mandataire, aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception.

Article 7 – Des copies du présent arrêté seront adressées à :

- Monsieur le préfet,
- Monsieur le commissaire enquêteur

A NONGLARD, le 19 septembre 2011

Le Maire
Eric LABAZ

Transmis en Préfecture le 19 septembre 2011